

Nancy, le 20 juillet 2018

CH d'Epinal et de Remiremont : une organisation garantissant une offre de soins de qualité sur les deux sites

Le 5^{ème} comité de pilotage relatif aux hôpitaux d'Epinal et de Remiremont s'est réuni ce 20 juillet. Dernier comité de pilotage avant la présentation du plan de performance des deux établissements à la rentrée, il a permis de valider un certain nombre d'orientations.

Le comité de pilotage s'accorde sur le constat que la situation financière dégradée des deux établissements nécessite une action résolue pour assurer à quatre ans, un retour à l'équilibre. Ce retour à l'équilibre permettra aux établissements de retrouver en 3-4 ans une capacité de financement de leurs investissements et de garantir leur capacité à fonctionner et à répondre aux besoins de santé de la population du territoire de manière qualitative et en toute sécurité. C'est en ce sens que le contrat de performance constituera, en septembre, un engagement réciproque des établissements à se réorganiser et de l'ARS à soutenir financièrement ces derniers sur toute la durée du plan.

Parmi les orientations actées ce jour :

- la **constitution d'équipes médicales territoriales dans toutes les disciplines**, une condition indispensable pour attirer de nouveaux médecins sur le territoire et garantir des conditions de travail plus favorables. C'est également un gage de qualité et de sécurité pour les patients ;
- la **mise en œuvre progressive mais nécessairement rapide du virage ambulatoire** afin d'atteindre globalement 70 % d'ambulatoire sur le territoire d'ici 2022, conformément aux orientations nationales. C'est un des enjeux de restructuration auquel les communautés médicales et soignantes vont devoir s'atteler dans les meilleurs délais. Proposer des prises en charge ambulatoires, c'est prendre en compte les progrès médicaux récents et à venir, et répondre aux souhaits des patients de se faire soigner en une journée et de rentrer chez eux le soir même ;
- le **maintien des activités chirurgicales sur les deux sites**. Une cible a été définie, concernant l'activité en chirurgie conventionnelle, c'est-à-dire avec au moins une nuit d'hospitalisation : spécialiser chacun des établissements sur certains segments d'activité (orthopédie-traumatologie/Urologie/ORL pour Remiremont et digestif/ophtalmologie sur Epinal). Les professionnels de l'équipe de territoire devront définir d'ici au mois de mars 2019 les modalités pour atteindre la cible ainsi que le calendrier. Les deux établissements proposeront toutes ces spécialités dans le cadre de l'activité ambulatoire.

C'est sur toutes ces orientations actées que le plan de performance sera rédigé et présenté au comité de pilotage à la rentrée.

Contact presse

Séverine Quignard - 03 83 39 79 04
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

